

CONSEIL SYNDICAL
DU 17 JANVIER 2019

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Débat d'orientation budgétaire 2019	2
<i>Pour mémoire l'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros.</i>	2
LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE	2
Un contexte économique plus contraint que prévu	2
La Trajectoire des Finances Publiques	4
Le devenir de la fiscalité locale	5
Autres points notables	6
Orientations budgétaires et prospectives	6
LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DU SICIO EN 2018	6
La Section de Fonctionnement	7
Les Dépenses	7
Les Recettes	9
La Section d'Investissement	10
Les dépenses d'équipement	10
Les Recettes	10
ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DU SICIO	12
Fonctionnement	12
Investissement	12
BUDGET ANNEXE	13
CONCLUSION	14

PREAMBULE

Débat d'orientation budgétaire 2019

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels.

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.

A titre introductif au présent rapport d'orientation il convient d'indiquer que le budget primitif 2019, comme en 2018, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations des villes adhérentes tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre des projets de loi de finances pour 2019 (PLF). Il confirmera les choix politiques antérieurs comme le maintien du taux de fiscalité.

Pour mémoire l'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros.

LE CONTEXTE DE PREPARATION BUDGETAIRE

Un contexte économique plus contraint que prévu

Le vote du projet de la loi de finances pour 2019 voté en décembre dernier prévoyait les éléments suivants :

Le 20 septembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a communiqué les dernières perspectives économiques intermédiaires² et a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble de prévisions économiques depuis mai 2018. Ainsi la croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir à 3,7% en 2018 et 2019. Les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'ensemble de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20 avec un décrochage plus marqué des pays dit à économie émergente.

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit intérieur brut qui devrait s'établir à +2% pour 2018 et +1,9% pour 2019. En France, la croissance a été de +2,3% en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et +1,8% en 2019. Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole. Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed ou de l'aversion au risque.

Mais c'était sans compter sur le mouvement de révolte sociale des gilets jaunes qui paralysent la France depuis le 17 novembre dernier. Incontestablement, dans cet ordre, il s'agit de la crise la plus grave depuis les événements de Mai 1968. Cette révolte a jailli de cette France périphérique. Comme toute forme de convulsion qui naît dans la société, le mouvement présent a ses caractéristiques propres, ses causes profondes et les facteurs circonstanciels qui l'ont engendré. L'ampleur du phénomène exige donc des réponses sociales et politiques. Elles emportent, au moins pour les premières, des conséquences majeures quant aux directions économiques suivies jusqu'à maintenant.

¹ Projet de loi de finances pour 2019, n°1255 déposé le lundi 24 septembre 2018 http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/loi_finances_2019

² « Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : De lourdes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale » <http://www.oecd.org/fr/eco/perspectives/perspectives-economiques-analyses-et-projections/>

La Trajectoire des Finances Publiques

Le Gouvernement prévoyait à l'article 3 du projet de loi de programmation une réduction du déficit public sur la période de programmation de 2,9 % en 2017 à 0,2 % du PIB en 2022, soit une baisse de 2,7 points de PIB en cinq ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire. A ce jour nous n'avons pas de nouvelles informations sur la réduction du déficit public

Trajectoire de réduction du solde public

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	- 2,9	- 2,6	- 3,0	- 1,5	- 0,9	- 0,2

(en % du PIB)

Le déficit public 2017 a finalement été arrêté à 2,6% du PIB, celui de 2018 devrait être au même niveau.

Le PLF 2019 s'était fixé pour objectif un déficit de 2,8% dont 0,9% serait attribué à la transformation du crédit d'impôt compétitivité en allègement (phénomène d'année « double »).

Rappelons que la loi de programmation attend des collectivités un effort important en faisant notamment peser sur les APUL l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public.

Taux de croissance des dépenses publiques en volume, hors crédits d'impôt (en %)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
– dont administrations publiques centrales	1,0	0,1	0,8	1,2	0,7	0,2
– dont administrations publiques locales	0,7	0,3	0,7	- 0,3	- 1,6	- 0,6
– dont administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

En application de cette politique, l'Etat a signé avec 228 collectivités (sur 322 identifiées initialement) des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1,2% en moyenne, ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local.

Il n'est cependant pas exclu que ce principe de contractualisation soit étendu dans les années à venir à des collectivités de strates inférieures.

La suppression de la taxe d'habitation

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce sera donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

La suppression de la Taxe d'Habitation ayant été décidée pour faire suite à une promesse de campagne du candidat à la présidence, celle-ci a été mise en œuvre unilatéralement sans s'inscrire dans une démarche globale de revue de la fiscalité locale. Ainsi, le PLF 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement. Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificatives annoncé pour le premier semestre 2019.

A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier et qui sont :

- Transfert de la part départementale de TFPB aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI (péréquation horizontale),
- Transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur dotées et sous dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdraient alors chacun leur pouvoir de taux. Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépenses des communes ne peut être écarté.

La réforme de la TFPB

Ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1er janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Toutefois le Ministère de l'action et des comptes publics a indiqué dans une réponse ministérielle qu'aucune réforme des locaux d'habitation n'était à ce jour envisagée, le gouvernement l'estimant trop sensible³. Les valeurs locatives utilisées pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs 1970.

³ Réponse ministérielle n° 7271 <https://www.legifiscal.fr/actualites-fiscales/1874-revision-valeurslocatives-generalisation-prevue-locaux-habitation.html>

Autres points notables

A tous ces éléments nous pouvons rajouter :

- L'impact du Protocole parcours, carrières et rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 et sera réactivé à compter de 2019
- Le programme de suppression des taxes à « faible rendement », le gouvernement a commencé à supprimer certaines taxes qu'il considère comme peu rentable, il a ainsi été un temps envisagé de supprimer la taxe sur les pylônes électriques dont bénéficient les communes.

Orientations budgétaires et prospectives

Les orientations retenues découlent de ce contexte mouvant et des choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité du montant de la participation des villes,
- Respect du PPI voté

LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DU SICIO EN 2018

Les résultats de l'année 2018 sont estimés à ce jour de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018
DEPENSES	3 138 797,08 €	3 124 414,00 €	3 071 300,00 €
RECETTES	4 575 895,44 €	4 639 520,00 €	4 670 160,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	2016	2017	2018
DEPENSES	296 686,01 €	408 990 ,09 €	860 435,00 €
RECETTES	978 520,38 €	1 031 127,99 €	963 666,00 €

A noter que la vente des locaux d'Orly a pris du retard, elle interviendra sur le budget 2019. Toutefois les travaux d'aménagement du bâtiment ont été réalisés en totalité, la levée des réserves venant d'être effectuée.

La Section de Fonctionnement

Les Dépenses

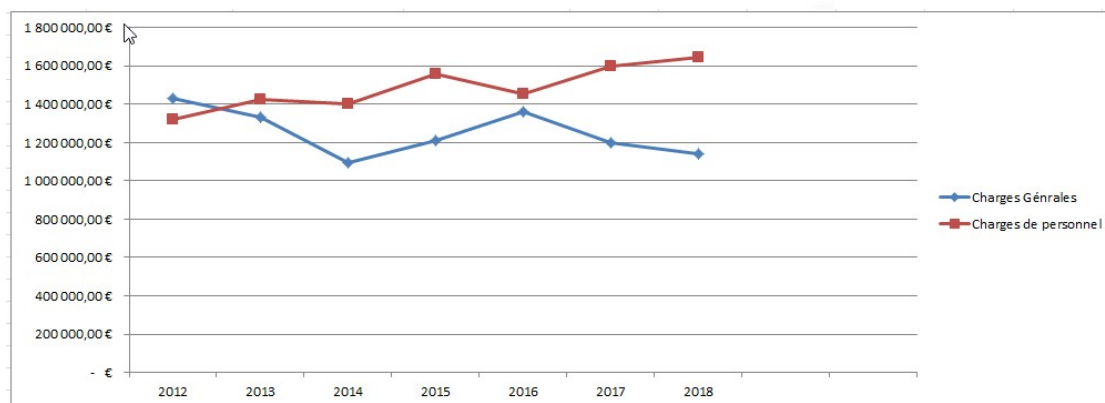
Les charges générales ont légèrement diminuées en 2018. Cela s'explique par des projets réalisés dans l'année moins générateurs de frais de fonctionnement, mais également par la maîtrise des coûts et la négociation importante des différents contrats.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Maintenances infrastructure
Maintenances des progiciels et logiciels
Evolution des versions infrastructure
Sauvegardes
Liaisons (Fibre, Mpls, accès Internet)
Charges de personnel (salaires, cotisations, assurances ...)

A noter que les dépenses de maintenance subissent une augmentation annuelle contractuelle liée à l'indice Syntec qui représente en moyenne 2,5% de dépenses supplémentaires

Evolution des dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel évolueront en 2019

Il est à noter les mouvements suivants :

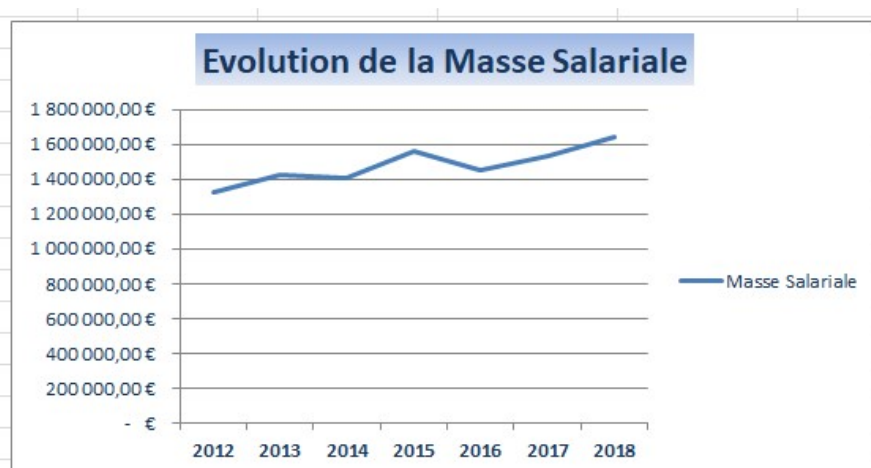
- Un poste de DGS à pouvoir depuis le 1^{er} août 2018
- Départ de la Directrice du pôle Infra au 1^{er} novembre 2018
- Un départ en retraite d'un chef de projet au 1^{er} octobre 2018
- Une demande de mise en disponibilité depuis le 1^{er} septembre 2017 au pôle administratif
- un second départ en retraite au pôle administratif au 1^{er} février 2019.



Soit 24 agents permanents au 31/12/2018
Dont 9 agents contractuels
10 Femmes et 14 hommes

Evolution de la rémunération au SICIO

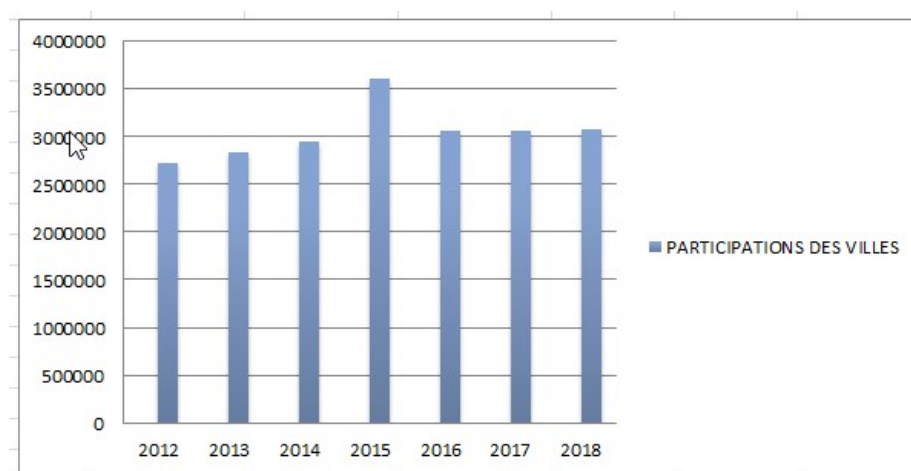
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 322 016,00 €	1 425 134,00 €	1 403 893,00 €	1 560 096,00 €	1 453 137,00 €	1 530 018,00 €	1 640 852,00 €



Dans la limite du DOB 2019 il est proposé d'inscrire une dépense de 1 720 000 € maximum pour assurer les remplacements et le renforcement des équipes des 3 pôles

Les Recettes

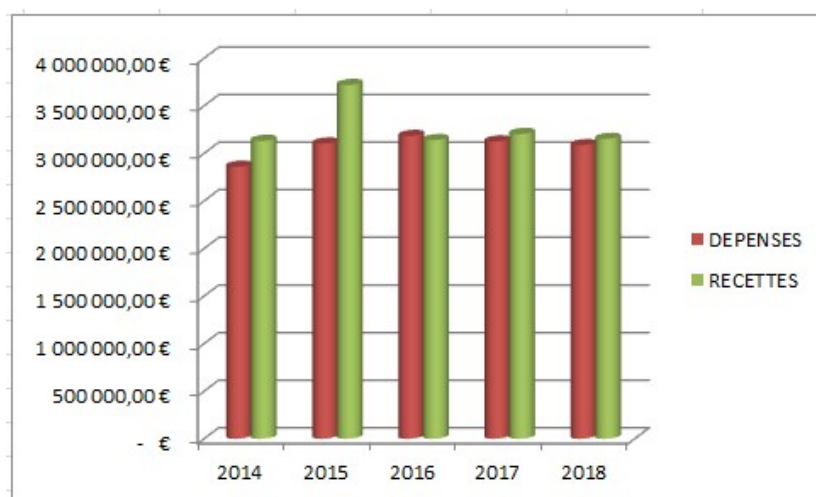
L'évolution de la participation des villes adhérentes au SICIO de 2012 à 2018 se présente comme suit :



Depuis la sortie de la ville de Limeil Brévannes les montants des participations sont constants, seuls l'effet de base et les rôles complémentaires permettent de bénéficier d'une très légère augmentation des recettes.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2 734 773,00 €	2 842 102,00 €	2 955 743,00 €	3 617 158,00 €	3 068 652,00 €	3 068 652,00 €	3 084 477,00 €

Comparatif Dépenses - Recettes

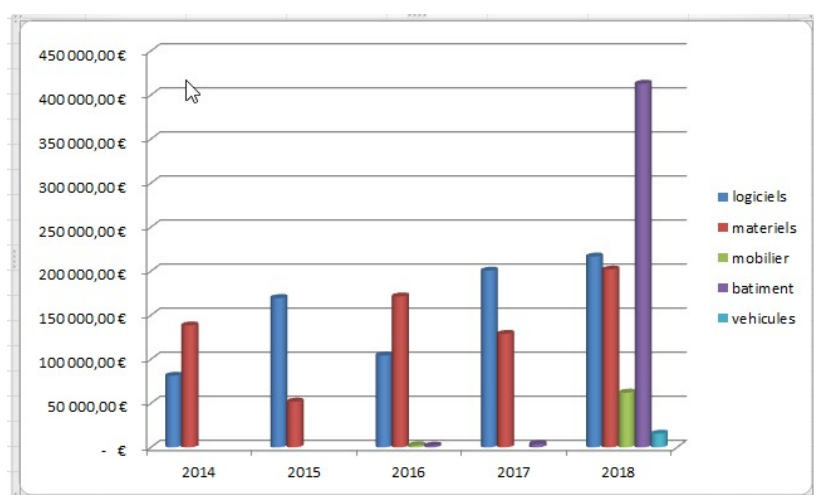


De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendent à couvrir depuis deux ans les dépenses. Certes l'excédent de la section de fonctionnement permet une marge de manœuvre intéressante, mais une rigueur doit s'imposer en matière de dépenses du SICIO durant la recherche de nouveaux partenaires permettant aussi de garantir le maintien du montant de la participation des villes déjà adhérentes.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement des grands projets menés. En 2018 ce sont les travaux d'aménagement du bâtiment ainsi que la nouvelle salle serveurs qui ont mobilisé les crédits.

Evolution des dépenses d'investissement



DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
Logiciels	81 227,00 €	169 450,00 €	104 268,00 €	200 549,00 €	216 601,00 €
Matériels	138 469,00 €	51 833,00 €	171 317,00 €	128 810,00 €	201 833,00 €
Mobilier			2 347,00 €		62 084,00 €
Batiment			1 884,00 €	3 795,00 €	412 689,00 €
Véhicules					15 543,00 €

Afin de gérer, de prioriser au mieux les investissements, et de procéder à l'inscription budgétaire, le SICIO a voté lors d'un conseil syndical de décembre 2017 la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), permettant d'inscrire au plus juste la dépense de l'exercice.

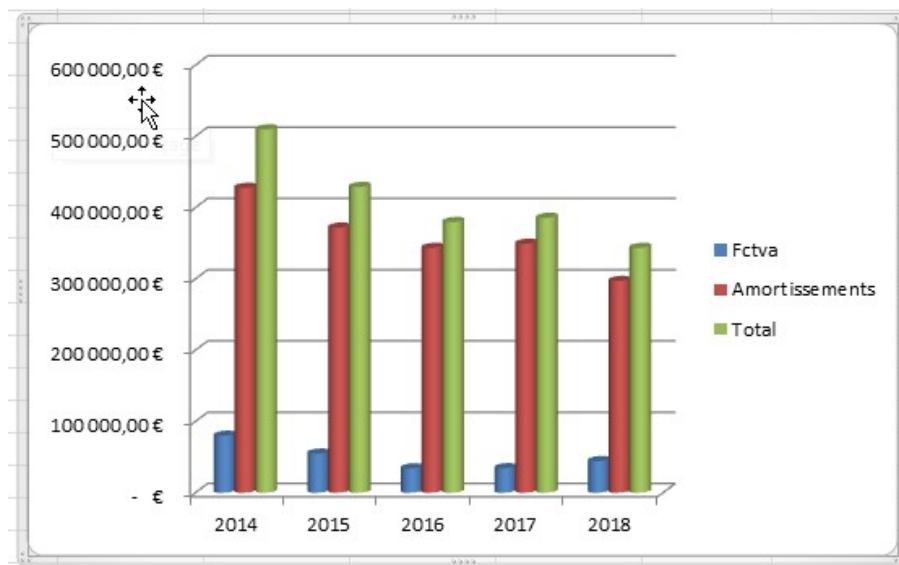
Les Recettes

De manière générale, les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à environ 16 % du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements pris en compte en 2017. Le montant estimé pour l'exercice 2019 à prévoir au vu du total des investissements 2017 est d'environ 49 000 €

Les amortissements permettent chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget. L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

Evolution des recettes d'investissement



	2014	2015	2016	2017	2018
Fctva	79 995,00 €	54 947,00 €	34 244,00 €	34 405,00 €	44 388,00 €
Amortissements	427 787,00 €	372 022,00 €	343 527,00 €	349 293,00 €	297 141,00 €
Total	509 796,00 €	428 984,00 €	379 787,00 €	385 715,00 €	343 547,00 €

ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DU SICIO

Le budget 2019 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement
- Maintien du montant de la participation des villes adhérentes
- Poursuite des investissements selon le PPI

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement seront maîtrisées, malgré l'augmentation de certaines dépenses comme les contrats de maintenance et les variations liées à l'évolution de la masse salariale.

Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement voté en décembre 2017 se poursuivra en 2019. Le financement de cette section sera assuré par l'autofinancement. La vente des anciens locaux du SICIO situés à Orly sera réalisée. L'acquisition des nouveaux locaux de Villeneuve le Roi sera engagée.

En 2019 les grands projets d'investissements seront pour :

L'infrastructure Renouvellements et évolutions :

Une stratégie d'investissements réguliers afin de garantir une infrastructure moderne, évolutive, performante et sécurisée.

Un audit technique est à envisager afin de fiabiliser le pôle infrastructure suite aux différentes pannes rencontrées en fin d'année 2018.

Le système d'information :

Le catalogue que propose le SICIO couvre les besoins des villes adhérentes. Les projets à venir seront tournés vers, les archives, ressources, enfance, petite enfance.

BUDGET ANNEXE

Ce budget créé en 2014, permet au SICIO de répondre à des demandes de prestations informatiques suite à un appel d'offre où sous forme de convention signée avec d'autres partenaires. C'est le cas actuellement avec la RIVED, le SIRM, le SIREV, le SETBO, le Parc du Grand Godet.

Ce budget ne comporte pas pour le moment de section d'investissement, à ce jour il n'y a pas de demande particulière sur des AMO comme ce fût le cas en 2018.

Les recettes de ce budget annexe sont reversées par jeu d'écritures comptables sur le budget principal du SICIO, permettant ainsi de générer une amélioration fluctuante au fil des années.

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes budget annexe	90 227,00 €	65 327,00 €	66 503,00 €	67 956,00 €	45 903,00 €

CONCLUSION

Ainsi se présentent les orientations budgétaires du SICIO et de son budget annexe pour l'exercice 2019.

Le SICIO s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à ses villes adhérentes tout en maintenant une gestion budgétaire saine et une capacité d'investissement en limitant autant que possible le recours à l'emprunt.

D'où l'importance de conquérir de nouvelles adhésions, ou de nouveaux partenaires. Cet objectif, occasionnant de nouvelles recettes, permettant d'ouvrir de nouveaux axes économiques.